

**MENTON et la REGION
MENTONNAISE
de 1845 à 1848**

E. MAESTRI

La révolution mentonnaise de 1848, pour originale qu'elle soit, ne constitue pas une exception historique à proprement parler.

Comme dans presque toutes les révolutions, de tous les temps et de tous les pays, l'historien trouve à la base les questions économiques et sociales. Certes, leur nature, la manière dont elles se posent, leur rôle respectif, peuvent varier à l'infini, mais le principe dans son ensemble reste identique à lui-même. La crise politique n'apparaît que comme le paroxysme d'une crise qui prend sa source et se force dans les difficultés économiques et, l'agitation sociale.

La région mentonnaise et la Principauté en 1845.

La Principauté de 1845 qui comprenait avec Monaco, Roquebrune et Menton, était située en plein territoire sarde, entre les circonscriptions de Vintimille et de Nice. Pays au relief montagneux, d'où l'on domine la mer, c'est par elle que se faisaient les communications. En tout, environ 24 kilomètres carrés et demi, dont plus de 23 pour la seule région mentonnaise centrée sur les deux villes de Menton et Roquebrune,

Les limites de la région n'englobaient pas les villages de Gorbio, Sainte-Agnès, Castellar, tous trois sardes, mais à la partie côtière s'ajoutait une flèche qui s'étendait le long du Carei jusqu'à la pointe de la Pène, si bien que le petit hameau de Monti faisait partie intégrante, comme aujourd'hui d'ailleurs, de la commune de Menton, tout en constituant une paroisse indépendante.

Sur ces 24 km² et demi, 7000 habitants environ, dont la répartition était la suivante: 850 à Roquebrune, 1250 à Monaco, 4900 à Menton. Ces habitants, tous les contemporains se sont plus à les présenter comme des personnes affables, simples, religieuses, aimant la famille. En somme des gens doux comme l'était le climat apprécié des fleurs et des malades.

Notons que la superficie, la démographie et, nous le verrons, l'économie, sont très importants dans l'étude de la principauté.

Au stérile rocher monégasque, siège de la capitale politique et administrative, s'opposait le "plat pays" plus vaste, plus riche, plus peuplé, en un mot plus fort; et ce "plat pays", c'était la région mentonnaise.

La Principauté de 1815 à 1845

Après avoir difficilement supporté le protectorat espagnol, la principauté connaissait depuis 1641 et le traité de Péronne, la protection française. En février 1793, la République indépendante de Monaco était même rattachée à la France par la Convention. A la chute de l'Empire, la Principauté était reconstituée sous le protectorat français. Mais après l'intermède des Cent jours, la Sardaigne supplante la France sans que la famille princière ni, bien entendu, la population n'aient été consultées. Aussi l'année 1815 marque-t-elle un tournant dans l'histoire de la principauté. Après un siècle et demi l'influence française était brusquement réduite à néant.

Sur le plan politique, la situation devenait confuse: une principauté dont une partie seulement appartenait en propre aux Grimaldi, (un douzième à peine, les onze autres leur ayant été donnés en fief au Moyen-âge par la Sardaigne): était placée après cent cinquante années d'influence française sous protectorat sarde, tout en étant dirigée par une famille princière résidant en France, et très attachée à ce dernier pays. Dès lors, si une partie de la population se laisse amadouer et succombe aux séductions sardes, l'unité morale et, par conséquent, politique de la principauté est gravement compromise.

Dans le domaine économique, les conséquences furent au moins aussi néfastes. Productrice d'agrumes, base de son économie, la Principauté devenait la rivale de la riviera

italienne. Productrice d'olives et d'huile, elle entra en concurrence avec le comté de Nice, En un mot, la principauté avait une économie supplémentaire de celle de la Sardaigne, alors qu'elle était complémentaire de celle de la France. C'était évidemment accroître considérablement les difficultés car, pour le petit État monégasque et la région mentonnaise on particulier, comment lutter avec succès contre le puissant protecteur?

Or, pour la principauté, s'il y a mévente, il y a crise économique et financière. Le Prince tire ses revenus des taxes de toutes sortes qui frappent l'économie. Si celle-ci est chancelante, les caisses de l'État restent vides. Et durant ces trente années qui précèdent la crise, se fait amplement entendre ce leitmotiv, qui pour le trésor princier est une hantise trouver de l'argent. Le prince Honoré V, prédécesseur de Florestan, prince de la Période révolutionnaire, avait sinon compris du moins pressenti la solution. Il avait tenté, dès le début de son règne, d'industrialiser son petit État; en créant une manufacture de toile. En 1815, des magasins de toile à voiles, de cordages; de câbles, une fabrique de chapeaux de paille. Mais par manque de souplesse, par une législation étouffante, il annihilait toute chance de succès et empêchait tout développement. Monaco, notamment, aurait pu faire figure de ville industrielle, face au pays agricole : la région mentonnaise.

Cet échec renforcé par une taxation toujours pesante, souvent vexatoire, sur l'agriculture, ainsi que par un système de monopoles (notamment le monopole sur les farines), valut au Prince une mauvaise réputation auprès de sujets. La surveillance tatillonne et tracassière de l'administration, le dirigisme économique, la mauvaise qualité des farines du fournisseur exclusif de la principauté (un Marseillais: Chapon), créèrent même un véritable état d'esprit révolutionnaire : campagnes de presse; pamphlets; pétitions se multiplièrent vers la fin du règne, aussi la mort d'Honoré V, le 12 octobre 1841, fut-elle accueillie avec soulagement de la population. L'espoir d'une vie nouvelle naissait dans chaque cœur, et tous avaient foi dans le nouveau souverain, frère du précédent: Florestan 1er.

Florestan 1^{er} et la princesse Caroline, son épouse.

Tancrède, Roger, Louis GRIMALDI, prince de Monaco sous le nom de Florestan 1er, d'octobre 1841 à Juin 1856, était né à Monaco le 10 octobre 1785.

Second fils d'Honoré IV et de Louise Félicité Victoire d'Aumont apparentée par sa mère à la famille Mazarin, il était le frère cadet d'Honoré V, et jouissait, auprès des habitants de la principauté, d'une bonne réputation.

Son enfance et son adolescence furent pénibles. Sous la Révolution, toute la famille avait dû fuir à Paris après avoir été dépossédée de ses biens. L'incarcération de son grand-père Honoré III, de son père Honoré IV, ses quinze jours de captivité passés avec sa mère, l'arrestation puis le supplice de sa tante, la femme du prince Joseph, contre-révolutionnaire actif, lui laissèrent de cruels souvenirs, lesquels contribuèrent à l'éloigner de la politique.

Intéressé par le théâtre, il joua sur les scènes du théâtre de la Cité, du Marais, de l'Ambigu comique. Il refusa d'entrer à l'école militaire spéciale de Fontainebleau et fut finalement incorporé en 1806 comme simple soldat. Fait prisonnier lors de la campagne de Russie, il fut libéré par la chute de l'Empire. Le 27 novembre 1816, il épouse Caroline Gibert dont il aura deux enfants: Honoré Charles, futur Charles III, né le 8 décembre 1818, et Florestine Gabrielle Antoinette, née le 22 octobre 1833.

Soldat par force, prince par circonstance, il était comédien par goût, et sa plus grande ambition fut de paraître un délicat appréciateur de la scène et de ses chefs-d'œuvre. Homme chétif, maladif, peu volontaire, doué d'une intelligence médiocre, il était bien souvent l'instrument passif de son entourage et surtout de son épouse.

Celle-ci possédait une intelligence très vive, un esprit assez ouvert, et elle aimait le travail. Il lui arrivait fréquemment de suppléer son mari dans des tâches administratives,

d'examiner à sa place les dossiers importants, de prendre pour lui les décisions; en un mot: une maîtresse-femme. Aussi autoritaire que son mari était faible, aussi absolutiste qu'il était indifférent, c'est elle qui fera très vite rappeler l'autoritarisme d'Honoré V. C'est donc en elle que la région mentonnaise plaçait tous ses espoirs.

Comme son prédécesseur et frère, Florestan poursuivit, timidement il est vrai, l'effort d'industrialisation; non par des créations nouvelles, mais par les soins qu'il apporta à maintenir et parfois encourager les quelques rares entreprises qui subsistaient en Principauté. Il tenta par exemple de prendre quelques mesures douanières susceptibles de favoriser ces "vestiges" industriels. La capitale ordonnance du 9 janvier 1845 réduit les droits d'entrée sur les fils, les étoffes de coton et de lin, sur l'alun (mordant employé dans la teinture des draps), et ordonne même le remboursement des droits d'entrée une fois les tissus et vêtements confectionnés. Ainsi, dans ce domaine, l'administration de Florestan fut-elle habile; et les quelques artisans de la principauté, ceux qui jouaient le rôle d'industriels, ne semblent pas avoir eu à se plaindre du prince.

Dans le domaine agricole les Mentonnais attendaient les réformes, car leur région était avant tout vouée à l'agriculture; or celle-ci, reversait depuis plusieurs années déjà, une passe difficile. Un député mentonnais déclarait au prince, en novembre 1842: "L'état de l'agriculture, élément essentiel de notre commerce et notre seule ressource, est on ne peut plus alarmant".

Les produits de la région étaient variés: caroubes, poires, poches, amandes, dattes, figues, châtaignes, raisin, fleurs; mais en fait, toute l'agriculture reposait sur l'orange, la bigarade, l'olive et le citron. Ajoutons que, de ces quatre produits, seul le citron alimentait massivement le commerce d'exportations. Autant dire que l'économie mentonnaise était fondée sur une monoculture: celle du citron. Il est aisé, dès lors, de comprendre combien pouvait être catastrophique pour la région, la mévente de ce seul produit d'exportation. Rien, en effet, ni la poche, ni l'élevage n'était susceptible de remplacer s'il en était besoin, l'agriculture,

Circonstance aggravante, les conditions d'une production agricole prospère sont loin d'être réunies. Sur le plan naturel, le relief tourmenté, le gel la nuit dans certains coins de vallée, la grêle du printemps et de l'automne, la sécheresse d'été gênent considérablement les cultures.. Les conditions humaines ne sont pas plus favorables: terres exigües, propriétaires passifs, cultivateurs sans éducation, techniques archaïques, emploi, rarissime d'engrais chimiques, structures d'irrigation très insuffisantes. A tout cela on ajoutera les méfaits des chèvres et des renards d'une part, la concurrence espagnole pour les oranges, corse, sicilienne, napolitaine, génoise pour les citrons, du comté de Nice pour les olives d'autre part.

Le sort du pays reposait sur la qualité et l'habileté de l'administration princière. Car le pauvre prince, toujours en quête d'argent pour son trésor, taxa aussi impitoyablement que son prédécesseur la seule branche de l'économie qui pouvait lui rapporter de l'argent: l'agriculture. C'est ici que l'on sent tout le poids des difficultés financières. Certes, Florestan sut quelquefois réduire ou même supprimer certains droits douaniers, mais c'était tout un système qu'il fallait revoir, toute une politique à réviser; Florestan était trop indifférent et faible, Caroline trop autoritaire et trop piètre économiste pour s'attaquer avec réalisme, impartialité et bonheur à ces problèmes économiques qui, pour ne pas avoir été résolus, provoquèrent la désintégration de la principauté.

Le commerce est à l'image de l'agriculture: sa situation est alarmante. Ce sont les importations qui fournissent non seulement des matières premières de toutes sortes, et des produits industriels finis, mais encore un grand nombre de produits agricoles que la quasi-monoculture de la région ne procure pas. Un seul produit à l'exportation: les citrons. Les difficultés de la production agricole expliquent celles du commerce.

Un déséquilibre catastrophique qui s'amplifie encore à chaque mévente des citrons résume la situation de la principauté.

La plupart des pays connaissent des crises économiques. L'Europe, souffre gravement

en ce milieu du XIX^e siècle. Pour la Principauté, tout repose sur la culture du citron. Si celui-ci ne se vend plus ou se vend maigre, le prince n'a plus d'argent; les Mentonnais étouffent sous les taxes qu'ils ne peuvent plus payer.

Pour n'avoir pas eu de politique économique, Florestan allait être la victime de sa propre incurie.

La société et les problèmes sociaux de la région mentonnaise de 1845 à 1848. Les difficultés économiques allaient avoir de très nombreuses et parfois très graves conséquences sur le plan social,

L'organisation de la société ressemble beaucoup à celle d'un domaine, d'un fief du Moyen-âge. Au sommet, le prince, sa famille; entourés des administrateurs les plus importants de la Principauté. On ne peut parler de Cour, car l'État est trop petit et trop pauvre, mais le gouverneur général, les différents inspecteurs (finances trésor, douanes), le chef des carabiniers, vivaient au palais ou y passaient le plus clair de leur temps, L'ensemble de la population était dominé par quelques grandes familles, de véritables clans, qui constituaient une bourgeoisie de propriétaires fonciers, parfois riches comme les Trencas mais le plus souvent à plus aisés. Leurs terres étaient cultivées par une masse d'ouvriers agricoles qui se confondaient parfois avec les indigents.

Ces derniers posaient à la Principauté, le plus grave problème social. Indigents et mendiants semblent avoir été toujours nombreux même sous l'administration française, prouvant, s'il en était besoin, les possibilités économiques restreintes du pays. Cette plaie n'a fait que s'aggraver et s'étendre avec les difficultés rencontrées depuis 1815. Dès 1843, les maisons de secours étaient réorganisées, à raison d'une par commune. Les comités de direction de ces maisons devaient, en outre être renouvelés par moitié tous les deux ans de façon à faire participer le plus possible de gens aisés à ces œuvres sociales. Tous les habitants enfin devaient, par leur cotisation dont le montant était fixé par les comités; subvenir au soulagement des indigents, principalement des vieillards et des enfants. Si l'on se réfère aux chiffres des dépenses de la Maison de secours de Menton Douze le mois de mars 1841, on peut affirmer que le problème de la misère, du paupérisme, devait se poser avec une singulière acuité. On trouve, en effet, le chiffre impressionnant de plus de 405 francs c'est-à-dire la moitié du budget communal de Monaco pour l'année 1842.

Il est vrai que le prince, en matière sociale a soigné avec un succès certain la plaie de l'indigence et de la misère; malheureusement, il se bornait à soigner les effets et non les causes, De plus, Florestan et Caroline n'avaient pas compris qu'en matière de charité, l'obligation était encore plus impopulaire que les taxes..

Les souverains monégasques tentèrent également de favoriser l'instruction publique qui avait toujours été à l'honneur depuis 1815. Honoré V avait même établi la gratuité. Florestan l'abolissait en 1843 pour des raisons financières, sauf pour les indigents reconnus. L'organisation était la suivante: une école primaire pour fillettes, et une pour garçonnets à chacune des trois communes. Le prix de l'enseignement était fixé à 0 Fr 50 par mois. L'enseignement secondaire était confié à des collèges au nombre de deux, un à Monaco à Menton. Ces collèges étaient divisés en école primaire supérieure, en seconde et en première classe. Chaque élève de primaire supérieure devait verser 6 francs par mois; celui de seconde classe 12 francs; celui de première classe 17 francs environ. Cette extrême différence de prix entre le primaire et le secondaire écartait évidemment de ce second enseignement tous les enfants d'humble origine.

En fait, la réorganisation scolaire porte vraiment le sceau du financier aux abois. Aucun professeur, par exemple, ne pouvait donner de leçons particulières sans autorisation; cette interdiction prouve d'ailleurs que les Mentonnais aisés devaient préférer payer un précepteur, plutôt que d'envoyer leurs enfants à l'école publique. Cette organisation restera en vigueur jusqu'en 1858, lorsque Charles III rétablira, pour Monaco seulement, bien sûr, la gratuité.

Dans le domaine social, le gouvernement princier fut donc un peu plus actif, un peu plus constructif surtout. C'était insuffisant pour guérir la principauté et bien davantage encore pour satisfaire les Mentonnais. Pour tous les notables de la région possédant des terres et des parents en Sardaigne, il était difficile de résister aux avances de Turin; la dépendance économique et politique de leur pays à la maison de Savoie, justifiait à leurs yeux la trahison. Ces notables mèneront la révolution. Trop pauvres pour vouloir garder l'ordre établi, mais trop riches pour s'en contenter, ils se servirent du peuple avec une habileté rarement égalée.

La marche à la révolution.

Le branle fut donné par le Pape Pie IX, le 1er octobre 1847. Sa réputation de réformateur libéral avait déjà soulevé une immense espérance jusque dans la petite principauté. La suppression du régime absolu en Sardaigne libéra complètement les passions, et le 4 novembre 1847, jour de la fête de Charles-Albert, Menton illumina. Le 4 novembre, la population mentonnaise guidée par les notables réclame les mêmes réformes et une diminution de 50% des droits de douane. Florestan accepte ces mesures en partie, mais attend quinze jours pour les faire promulguer, si bien que les troubles continuent de plus belle. Florestan réduit bientôt de 50% les droits de douane, mais cette mesure tardive n'empêche plus les événements de se précipiter. En temporisant, Florestan a perdu sa principauté.

Mentonnais et Sardes s'étaient ligués contre lui. Il faut insister sur le rôle très ambigu joué par le major général Gonnet, représentant de Sa Majesté à Monaco et ami intime de Charles Trenca, principal chef mentonnais. Dès le début des troubles, les Sardes, par leur passivité, ont non seulement favorisé mais encouragé les révolutionnaires qu'ils soutenaient quasi ouvertement. Aux demandes de protection de Florestan, Sonnet ne s'engageait qu'à occuper Menton. Alors que Florestan se réclamait du Traité de Stupinigi (1817) qui garantissait l'intégrité du territoire de la principauté, Charles-Albert répliquait qu'il lui était impossible de s'ingérer dans les affaires intérieures du petit État. Aux visites de Charles, prince héritier, Sa Majesté répondait que plus la principauté se désorganisait, plus la Sardaigne y gagnerait.

Dans ces conditions, les désordres ne firent qu'augmenter, surtout qu'une violente campagne de presse anti-princière soutenait les rebelles mentonnais. Le journal niçois L'écho des Alpes-Maritimes, s'illustra par sa virulence et sa partialité.

Florestan céda encore une fois. Dès le 12 février 1848, il donna l'ordre de lire devant l'Hôtel de Ville, le projet de constitution qui fût très mal accueilli; à l'occasion des troubles qui s'ensuivirent, les troupes sardes du capitaine Geria prirent fait et cause pour les manifestants. Florestan sentant la partie perdue, surtout après la disparition de Louis-Philippe, son seul soutien, remit à Sonnet le soin de rétablir l'ordre. Pour éclaircir la situation, il adopta même, le 23 février, la constitution sarde qu'il accorda le 25 du même mois. Mais la constitution venait bien tard, et Menton avait déjà misé sur l'Union avec la Sardaigne sous la bannière du libérateur: Charles-Albert.

Les chefs de la Révolution mentonnaise désormais trop compromis, craignant toute tentative de conciliation ou de réconciliation, établirent le 2 mars 1848 un gouvernement provisoire de 35 membres élus par acclamations.

Le prince, déçu, remettait le 10 mars tous ses pouvoirs à son fils Charles. Mais cette fois encore il était trop tard. Le 20 mars, nouveau pas en avant des Mentonnais; déchéance des Grimaldi. Le 21, la ville de Menton, (et son annexe Roquebrune se proclame ville libre; le pavillon sarde est adopté avec, au centre, deux mains entrelacées, symbole de l'indestructible union des Mentonnais et des Sardes. En cinq mois seulement, la principauté, minée depuis 1815, s'était désagrégée.

Le règlement de l'affaire.- 1848-1860.

Les populations de Menton et Roquebrune avaient fait sécession. Mais en attendant la réunion à la Sardaigne, elles promulguèrent une nouvelle loi électorale, le 4 avril 1848; 58 députés pour Menton, 12 pour Roquebrune furent élus. Ils formèrent le Grand Conseil qui, le 30 avril, décréta que la souveraineté lui appartenait. Le pouvoir exécutif était confié à cinq commissaires élus pour trois ans par le Grand Conseil. Charles Trenca fût le président de cette commission exécutive. Pour écarter tout danger, le grand conseil prononçait le 28 mai, le bannissement de Florestan, de sa famille et de ses descendants. Un plébiscite fut organisé en juin pour ratifier et légitimer la révolution. Sur 1000 à 1200 électeurs environ, 568 voix se prononcèrent pour l'adhésion à la Sardaigne, aucune contre; quelques jours plus tard, une protestation clandestine fut signée par 370 personnes. Mais la séparation était désormais un fait accompli.

L'annexion tant désirée créait des difficultés internationales, et pour cette raison elle se faisait attendre. Florestan, dès le 15 avril 1848, présentait à la Sardaigne un projet de cession de la principauté. Il exigeait une charge auprès du roi pour son fils, la propriété personnelle du palais de Monaco et de ses dépendances, (du domaine de Carnolès à l'entrée de Menton notamment), une indemnité de 6 millions de francs. La Sardaigne jugeant ces prétentions excessives, refusa. Jamais elle ne rencontrerait à nouveau pareille chance.

La France, "protecteur naturel de la principauté", même sous la Seconde République, n'avait pas voulu et ne voulait toujours pas s'aliéner l'amitié princière. Pourtant Napoléon III appuyait la cause italienne. Pris entre ces deux partis, Napoléon n'agissait pas. La Sardaigne hésitait à faire main basse même sur la seule région mentonnaise qui réclamait l'annexion. Elle tenta de convaincre l'Europe que cela n'eût été que le retour du fief mal administré, sous la bannière du suzerain. Mais le Moyen-âge était loin et l'Europe ne fut pas convaincue. Avec l'opposition autrichienne et la passivité française trop faible pour passer outre, la maison de Savoie avait les mains liées.

Il fallut le traité de Turin du 24 mars 1860 pour que "l'affaire" fût réglée. Le 16 avril 1860, sans y avoir droit, malgré les protestations de Charles III, les habitants de Menton et Roquebrune, toujours théoriquement libres, en fait sous domination sarde, participèrent au scrutin de rattachement à la France sous l'impulsion de Lubonis, maire de Nice. Les résultats furent éloquentes: à Menton 639 oui pour la réunion à la France, 54 non; à Roquebrune, 194 oui, aucun non.

Ainsi, pour légaliser la situation, pour échapper à tout jamais à l'emprise princière, et parce qu'elles avaient été déçues de la passivité sarde, Menton et Roquebrune se jetaient dans les bras de la France.

Le traité du 2 février 1861 légalisa cette illégalité.

Le prince, pour 4 millions de francs, cédait ses droits sur la région mentonnaise (en tout cas sur le douzième qui incontestablement lui appartenait) Monaco devenait principauté indépendante sous l'exclusive autorité de Charles III.

La France ne déçut pas les Mentonnais. Les problèmes de l'eau, des communications, du port, furent résolus. Pour la petite principauté, réduite un seul rocher, une ère difficile semblait s'ouvrir. En réalité; ce fut une ère de prospérité, car elle trouva en Charles III et Albert I, des princes éclairés.

Bien que sérieuse, la révolution mentonnaise n'a de révolution que le nom. Le sang ne fut pas versé, et on aime raconter qu'au temps où Monégasques et Mentonnais se haïssaient, ils se contentaient de s'injurier par-dessus la ligne frontière.

Edmond MAESTRI.